



MAIRIE  
DE  
**LANDOGNE**

**LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
Conformément à l'article L.2151-25 du CGCT

**SEANCE DU 24 FEVRIER 2023**

N° de la délibération	Objet de la délibération	Vote
2023.02.01	Approbation du procès-verbal de la réunion du 13/01/2023	Approuvé à l'unanimité
2023.02.02	Approbation Compte de Gestion 2022 – Budget PRINCIPAL	Approuvé à l'unanimité
2023.02.03	Approbation Compte de Gestion 2022 – Budget EAU	Approuvé à l'unanimité
2023.02.04	Approbation Compte Administratif 2022 – Budget PRINCIPAL - résultat	Approuvé à l'unanimité
2023.02.05	Approbation Compte Administratif 2022 – Budget PRINCIPAL – Affectation du résultat	Approuvé à l'unanimité
2023.02.06	Approbation Compte Administratif 2022 – Budget EAU - résultat	Approuvé à l'unanimité
2023.02.07	Approbation Compte Administratif 2022 – Budget EAU – Affectation du résultat	Approuvé à l'unanimité
2023.02.08	Vote des taxes locales 2023	<b>Pas voté</b>
2023.02.09	Subvention 2023 versée aux associations communales	Approuvé à l'unanimité
2023.02.10	TE 63 – Modification des statuts	Approuvé à l'unanimité
2023.02.11	Autorisation au maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement – Budget PRINCIPAL	Approuvé à l'unanimité
2023.02.12	Autorisation au maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement – Budget EAU	Approuvé à l'unanimité

Liste affichée à la mairie le 01/03/2023

Certifié exact

Fait à LANDOGNE, le 1<sup>ER</sup> MARS 2023

Le Maire

Mme Claude COLLANGE



**Pour information** : les nouvelles règles de publicité d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements (ordonnance N° 2021-1310 du 7 octobre 2021) ont été modifiées à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022.

En application de ces nouvelles dispositions nous afficherons en mairie dorénavant la liste des délibérations qui auront été prises en séance de conseil municipal.

Le Procès-Verbal quant à lui sera diffusé seulement après sa validation lors du conseil suivant. Il sera affiché en mairie.